

Candidature

au Conseil d'administration du *Formindep*

Je, soussigné(e), nom prénom
adhérent(e) au *Formindep* à jour de ma cotisation 2013, déclare être
candidat(e) au Conseil d'administration de l'association *Formindep* lors de
l'assemblée générale ordinaire des 23 et 24 novembre 2013.

Je présente mes motivations à être candidat(e) et ma déclaration publique
d'intérêts (*à joindre en pièce jointe ou rédiger ci dessous, en utilisant le guide-mémo des liens
d'intérêts en annexe de cet acte de candidature*) :

Fait à

le

Signature

Cette candidature doit être adressée rapidement au siège social de l'association par :

- ▶ courrier: 1100 Rue Faidherbe – 59134 FOURNES-EN -WEPPE
- ▶ fax: +33(0)1 79 73 60 93
- ▶ mail: secretaire@formindep.org

tableau 1

Guide-mémo des liens d'intérêts

Le *Formindep* travaille depuis 2004 à la promotion de la transparence des intérêts de ceux qui agissent et s'expriment dans le domaine de la santé. Savoir qui parle et qui agit, connaître son parcours et ses motivations d'engagement constituent une exigence qui seule peut permettre au citoyen d'exercer le libre choix d'un professionnel de santé, d'un traitement, d'une information de santé, d'une formation professionnelle...

Dans cet esprit, le *Formindep* demande aux membres de son conseil d'administration et à ceux qui s'expriment en son nom ou qui écrivent sur le site de l'association, de déclarer leurs liens d'intérêts, sous forme libre, le déclarant s'appuyant pour cela sur le cadre non exhaustif de la liste des intérêts énumérés ci-dessous :

- Fonction(s) au sein du *Formindep*
- Emploi principal et emplois accessoires
- Autres sources de revenus (actions, etc.)
- Liens avec les firmes (produits de santé ou pouvant avoir un impact sur la santé publique)
- Liens mutuelles ou assurances privées et assurance maladie
- Contribution à une revue médicale
- Contribution à un organisme de FMC
- Responsabilités syndicales et/ou politiques
- Activités enseignantes
- Associations ou collectifs autres que le *Formindep*
- Sites webs, blogs, sociétés de communication
- Autres à l'initiative du déclarant

Prendre en compte :

- les intérêts présents et les intérêts passés
- sans limite de durée
- les intérêts indirects, comme les liens familiaux, pour les liens avec des entreprises de santé ou susceptibles d'avoir un retentissement sanitaire et avec des mutuelles ou assurances privées, assurance maladie
- le renouvellement obligatoire d'une DPI signée chaque année, même en l'absence de nouveau lien , et à l'initiative du déclarant en cas de nouveau lien